



ANNEXE A – COURS UNIVERSITAIRES TÉLÉMATIQUES ECAMPUS

COURS DE LICENCE:

Économie - L33

Économie et gestion

Psychoéconomie

Sciences de la Banque et de l'Assurance

Création d'entreprise et modèles d'affaires

Sciences du tourisme pour la gestion et le patrimoine culturel – L15

Management et tourisme culturel

Management de l'hospitalité et du territoire

Services juridiques – L14

Services juridiques pour les entreprises

Sciences pénitentiaires

Criminologie

Consultant en droit du travail et des entreprises

Sciences politiques et sociales – L36

Politique, société et institutions

Politique, économie et Administration Publique

Sciences de la communication – L20

Communication institutionnelle et d'entreprise

Marketing numérique

Création numérique et gaming

Influenceur

Sciences et techniques psychologiques – L24

Sciences de l'éducation et de la formation – L19

Programme de base

Sciences de l'éducation de la petite enfance

Sciences de l'exercice et du sport – L22

Programme de base

Management du sport et du football

Sciences biologiques – L13



Disciplines du design et de la mode – L3

Littérature, art, musique et spectacle– L10

Cursus littéraire

Art, audiovisuel et spectacle

Langues et cultures européennes et du reste du monde – L11

Génie Industriel – L9

Programme de gestion

Programme d'études sur l'énergie

Programme d'études sur la chimie

Programme sur les véhicules hybrides et électriques

Génie informatique et automatisation – L8

Systèmes de traitement et de contrôle

Programme d'ingénierie informatique et d'applications

Drones

Base de données

Génie civil et environnemental – L7

Programme d'études civiles et environnementales

Programme d'études sur le paysage

PROGRAMMES DE MASTER:

Économie

Sciences Économiques

Économie verte et durable

Commerce électronique et de gestion numérique

Jurisprudence – LMG/01

Psychologie – LM51

Psychologie clinique et dynamique

Psychologie juridique

Psychologie et nouvelles technologies

Psychologie stratégique



Sciences pédagogiques – LM85

Pédagogie et sciences humaines

Pédagogie de la marginalité et du handicap

Programme d'apprentissage en ligne, enseignement numérique et éducation aux médias

Sciences de l'exercice pour le bien-être et la santé – LM67

Wellness

Activité physique à l'école secondaire

Littérature, langue et culture italienne – LM14

Promotion culturelle

Philologie

Langues et littératures modernes et traduction interculturelle – LM37

Langues et littératures européennes

Méthodologie de la Traduction

Génie industriel – LM33

Technologie de gestion

Thermomécanique

Conception mécanique

Industrie 4.0

Ingénierie informatique et automatisation – LM32

Programme de base

Intelligence artificielle

Cybersécurité

Génie civil et environnemental – LM23

Structures et territoire

Gestion, maintenance et contrôle du bâtiment



Appel à candidature pour 43 bourses d'étude
promues par la Fondation Mama Sofia, en mémoire de l'Ambassadeur Luca Attanasio,
avec le soutien de l'Université eCampus pour la participation à des cours diplômants en ligne à
l'Université susmentionnée

En vigueur à partir du 22 février 2023 jusqu'au 05 avril 2023

Art. 1) Objet - Finalité

1. Le projet de la Fondation Mama Sofia en mémoire de l'Ambassadeur italien Luca Attanasio, développé par Zakia Seddiki Attanasio, fondatrice et présidente de Mama Sofia, vise à promouvoir les initiatives d'enseignement supérieur et, en même temps, à promouvoir la diffusion de la connaissance de la langue italienne.
2. L'Université Télématique eCampus a l'intention de soutenir le projet en fournissant nr. 43 bourses en faveur d'autant d'étudiants des nationalités indiquées conformément à l'art. 2 de cette offre.
3. Les bourses d'études sont valables pour assister, en mode télématique, à des cours de licences en trois ans ou de Master de l'Université télématique eCampus. L'offre des 62 cursus Universitaires parmi lesquels les gagnants peuvent choisir est présentée à l'annexe A de cette annonce.

Art. 2) Pays bénéficiaires et répartition des bourses d'étude

Les bourses offertes sont réservées aux citoyens qui résident de manière permanente dans les Pays suivants:

- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Éthiopie
- Libye
- Maroc
- Niger
- Nigéria
- République du Congo
- République démocratique du Congo
- Somalie
- Tunisie



Art. 3) Conditions d'admission

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes à la date limite de l'appel (h. 23.59 - horaire italienne - du 05 avril 2023):

1. Passeport ou autre document d'identification en cours de validité.
2. Diplôme final de l'enseignement secondaire, obtenu avec au moins 12 ans de scolarité, permettant l'inscription à un cursus diplômant Universitaire dans le pays d'origine du candidat.
3. Âge compris entre 18 et 35 ans.

Art. 4) Durée et structure des bourses d'étude

1. Les bourses couvertes par cet appel ont une durée égale à la durée légale du cursus choisi, à partir de l'Année Académique 2023-2024.
2. La confirmation de l'attribution de la bourse d'étude pour les années académiques suivantes à l'année académique 2023-2024 est soumise à l'accumulation d'un nombre minimum de 42 Crédits Universitaires (ECTS) basés sur l'année universitaire précédente. La bourse ne peut pas être confirmée si l'étudiant demande un transfert et / ou renonce à ses études. En cas de non-respect des exigences du présent article, la bourse d'étude sera révoquée.
3. Les bourses d'étude comprennent la couverture des coûts suivants: les frais d'inscription; les frais de scolarité; les frais de secrétariat; la taxe régionale pour le droit d'étudier.
4. Pour les étudiants qui ne possèdent pas de certification B2 de connaissance de la langue italienne, les bourses d'étude comprennent également la participation à un cours de préparation à l'examen de niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence.
5. À la fin du cours ci-dessus, les étudiants passeront les examens de certification de langue B2 en Italie, dans des centres identifiés par l'Université eCampus. Les frais de voyage des étudiants seront pris en charge grâce aux contributions collectées par la Fondation Mama Sofia. L'Université ne couvrira pas les frais de transfert, de nourriture et d'hébergement. Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale se chargera de faciliter, dans les limites de la législation en vigueur, les procédures liées à la délivrance des visas nécessaires pour passer les examens de certification linguistique en Italie.



Art. 5) Dépôt de la demande de concours - Modalités

1. La demande de participation au présent avis de concours doit être soumise en remplissant le formulaire approprié disponible sur le site internet <https://uniecampus.it/ateneo/bandi-e-concorsi/bando-per-lassegnazione-di-43-borse-di-studio-promosse-dalla-fondazione-mama-sofia/index.html> au plus tard le 05 avril 2023.

Les demandes reçues après cette date limite seront considérées comme irrecevables.

2. Seules les candidatures soumises par les candidats qui répondent aux exigences requises, remplies dans toutes les parties et accompagnées de toutes les pièces jointes suivantes, seront considérées comme valides:

- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- la certification de l'obtention du diplôme final des études secondaires, accompagnée d'une déclaration de valeur délivrée par la représentation diplomatique et consulaire italienne compétente ou d'un certificat de comparabilité de la CIMEA;
- curriculum vitae
- Certification de niveau B2 de connaissance de la langue italienne ou certification d'une qualification finale d'études secondaires obtenue dans une école publique ou privée italienne à l'étranger ou dans une section italienne d'une école étrangère¹ (document non obligatoire, car, pour les étudiants qui ne l'ont pas, les bourses d'étude comprennent également la participation à un cours de préparation à l'examen de niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence).

La documentation doit être jointe et envoyée avec la demande. Les demandes sans documentation, envoyées d'une manière autre que celle exprimée dans cet appel ou après la date limite de celui-ci, ne seront pas prises en considération.

3. Si, à la suite d'une vérification, il s'avère que le contenu de ce qui a été déclaré dans le formulaire de candidature est faux, les candidats jugés aptes sur la base des déclarations mensongères perdront le bénéfice de la bourse d'étude mentionnée dans cette annonce.

¹ La qualification doit avoir été délivrée par une école ou une section figurant à l'annexe 2 du « Règlement MUR sur les procédures d'entrée, de séjour, d'inscription des étudiants internationaux et la reconnaissance des qualifications, pour les cours académiques de l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire 2022/2023 » disponible sur le lien suivant:

<https://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/>



Art. 6) Procédures de sélection et d'attribution des bourses d'étude

1. Sélection des candidats

Les demandes seront examinées par la Représentation Diplomatique italienne compétente sur le territoire d'attribution.

2. Procédures d'attribution

L'attribution des bourses d'étude sera effectuée sur la base d'une évaluation comparative des candidatures soumises, de la possession des exigences et des critères liés au mérite du programme d'études du candidat.

3. Publication des listes des gagnants et réserves possibles

Les listes des gagnants et les réserves éventuelles seront publiées sur le site Web <https://unicampus.it/ateneo/bandi-e-concorsi/bando-per-lassegnazione-di-43-borse-di-studio-promosse-dalla-fondazione-mama-sofia/index.html>. Les listes sont incontestables. Le fait de ne pas nommer un candidat sur les listes équivaut à la non-attribution de la subvention.

4. Inscription au cursus choisi

Le lauréat de la bourse, au plus tard 30 jours après la publication du classement de mérite, doit compléter l'inscription à l'un des cours menant à un des cursus énumérés à l'annexe A de la présente annonce.

Art. 7) Modifications et intégrations

1. Le Sujet émetteur de l'appel se réserve le droit de modifier ou de compléter le contenu.

Art. 8) Traitement des données personnelles

1. Les données personnelles des candidats seront traitées conformément à la réglementation en vigueur.
2. Tout refus de fournir et de traiter des données peut entraîner l'exclusion du concours.